

# cepBriefing France-Allemagne

N°8 | 2020

09.07.2020

## Le programme de la présidence allemande du Conseil de l'UE est-il pertinent ?



Au second semestre 2020, l'Allemagne assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. À cette fin, le gouvernement fédéral a présenté le 30 juin 2020 son « Programme de la présidence allemande du Conseil de l'UE ». Il y formule ses objectifs dans des domaines considérés comme particulièrement importants. Ce **cepBriefing France-Allemagne** en livre une vue d'ensemble et évalue la pertinence des objectifs fixés en matière de politique économique, déclinés en six « idées directrices » par le gouvernement fédéral.

Même si la présidence du Conseil consiste essentiellement en des tâches d'organisation et de médiation, elle offre la possibilité de mettre en avant certains sujets. Les négociations sur les instruments de reconstruction après la crise du coronavirus (« Recovery fund »), le cadre financier pluriannuel de l'UE et l'accord avec le Royaume-Uni sont évidemment au cœur des préoccupations.

Au second semestre 2020, l'Allemagne assurera la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. À cette fin, le gouvernement fédéral a présenté le 30 juin 2020 un « Programme de la présidence allemande du Conseil de l'UE », dans lequel il formule ses objectifs dans les domaines considérés comme particulièrement importants.<sup>1</sup> Le présent cepBriefing France-Allemagne livre à la fois une vue d'ensemble des principaux objectifs en matière de politique économique et une évaluation. Il est fondé sur les six « principes directeurs » formulés par le gouvernement fédéral.

<b>La réponse de l'Europe à la pandémie du covid-19</b>	
<b>Améliorer la gestion de crise de l'UE</b> , renforcer le Comité de sécurité sanitaire (CSS) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (CEPCM).	
	<b>cepEvaluation</b> : L'UE n'a pour compétence que celle de coordonner la lutte contre les maladies à l'échelle de l'Union européenne. Il faut élargir le périmètre des organes comme le CSS, au sein desquels les États membres échangent, entre eux et avec la Commission européenne, des évaluations concernant les risques durant les situations de crise.
Mettre en place rapidement un instrument de reconstruction ( <b>Fonds de relance</b> ) ciblé et limité dans le temps, intégré dans le cadre financier pluriannuel et mis en œuvre dans le cadre du semestre européen.	
	<b>cepEvaluation</b> : En principe, la dette publique des États membres de l'UE devraient être faible. De cette manière, ils sont en mesure de s'endetter pour soutenir l'économie en cas de crise, sans que les acteurs des marchés financiers n'aient de doutes sur la soutenabilité de la dette. Un instrument de relance européenne - promu par la Commission européenne sous le nom de « Next Generation EU » - ne serait alors pas nécessaire. Toutefois, le contexte politique fait que la création d'un tel instrument est fort probable. Il conviendrait que les fonds soient alloués avec parcimonie et de telle sorte que les pays bénéficiaires mettent effectivement en œuvre les réformes structurelles nécessaires.
<b>Accroître la compétitivité des entreprises européennes et renforcer les chaînes de valeurs stratégiques européennes.</b>	
	<b>cepEvaluation</b> : La prospérité dans l'UE augmente à mesure que la compétitivité des entreprises croît. Cela nécessite un cadre juridique qui favorise la liberté et l'esprit d'entreprise. L'État ne devrait accorder son soutien financier que dans des cas exceptionnels. La crise du covid-19 a montré à quel point les chaînes de valeurs internationales sont vulnérables, y compris les chaînes intra-européennes. Les chaînes de valeurs internationales qui accompagnent la division du travail bénéficient en temps normal aux consommateurs. Le renforcement stratégique des chaînes de valeurs européennes risque de conduire au protectionnisme, ce qui serait au détriment des consommateurs.
Mieux contrer les distorsions de concurrence liées aux <b>entreprises de pays tiers</b> contrôlées et <b>subventionnées</b> par les pouvoirs publics. Dans le contexte de la crise du covid-19, cela concerne également, entre autres, la protection des entreprises européennes qui pourraient être la cible de rachats.	
	<b>cepEvaluation</b> : Les aides d'État en faveur des entreprises non européennes faussent la concurrence au détriment des entreprises de l'UE. Il convient donc de contrecarrer cette tendance. Toutefois, cela doit se faire avec les instruments du droit de la concurrence.
Renforcer la résilience des sociétés face aux informations fausses et trompeuses sur Internet, afin de contrecarrer la polarisation des débats sociaux - y compris par des acteurs extérieurs et une <b>désinformation</b> ciblée.	

<sup>1</sup> Programme de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, « [Tous ensemble pour relancer l'Europe](#) », 30 juin 2020.

	<p><b>cepEvaluation</b> : La désinformation peut conduire à des décisions inappropriées, qui à leur tour peuvent avoir diverses conséquences négatives sur la santé, l'économie ou la vie sociale. Poussés à l'extrême, ils peuvent alimenter des évolutions qui menacent la cohésion sociale. Il convient donc de les combattre (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a>).</p>
---	--

## Une Europe plus forte et plus innovante

### Améliorer l'accès européen aux données en matière de santé et l'échange de ces données.

	<p><b>cepEvaluation</b> : L'UE devrait utiliser de manière cohérente la voie de la coopération volontaire, et en particulier continuer à développer le format européen d'échange de dossiers de santé informatisés (« DSI » ; cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a>), car il constitue la base de l'échange transfrontalier de données sur les patients, ce qui permet aux citoyens de l'UE de recevoir beaucoup plus facilement des soins de santé en dehors de leur pays de résidence.</p>
---	---

### Poser les jalons d'un espace européen des données de santé transparent et juridiquement sûr.

	<p><b>cepEvaluation</b> : Un espace européen de données en matière de santé peut favoriser l'innovation grâce à une grande disponibilité des données. Toutefois, il faut veiller à ce que chaque citoyen puisse contrôler le transfert de ses propres données. Les facteurs décisifs seront la nature des données disponibles, les droits d'accès accordés et la manière dont la protection des données sera assurée.</p>
---	---

### Faire de la souveraineté numérique un leitmotiv de la politique numérique européenne. Construire une infrastructure numérique performante, souveraine et résiliente. Discuter au Conseil des initiatives pour une infrastructure européenne souveraine en matière de données (tel « Gaia X »).

	<p><b>cepEvaluation</b> : La souveraineté numérique ne peut être réalisée que dans le cadre d'une économie numérique européenne compétitive. Cela nécessite des politiques qui (1) assurent l'ouverture de l'économie, (2) préservent la concurrence, (3) permettent des économies d'échelle et (4) comprennent une réglementation des infrastructures favorables aux investissements. D'un point de vue économique, il est inefficace de vouloir être indépendant de la technologie des pays tiers dans tous les domaines (principe de la division internationale du travail). Dans certains domaines, la dépendance peut être acceptable ou inévitable, tandis que dans d'autres, elle est considérée comme trop risquée sur le plan politique.</p>
---	---

### Promouvoir des règles et des lignes directrices pour la gouvernance des espaces de données européens. Poursuivre le débat sur les moyens de faciliter l'utilisation d'ensembles de données de haute qualité pour les services numériques. Promouvoir l'utilisation commune des données.

	<p><b>cepEvaluation</b> : Généralement, les données peuvent être utilisées par de nombreux utilisateurs plusieurs fois, simultanément et à des fins différentes. Les marchés de données permettent souvent de réaliser des économies d'échelle. L'utilisation large, la réutilisation et le partage des données apporte donc des avantages. Les règles et les lignes directrices qui contribuent à la standardisation des formats de données actuellement hétérogènes facilitent la concrétisation de ces avantages.</p>
---	--

### Promouvoir l'introduction d'une taxation minimale mondiale effective (taxe numérique) dans l'UE à l'issue des négociations au niveau de l'OCDE.

	<p><b>cepEvaluation</b> : La nature des services numériques - tels que la grande importance des actifs incorporels et l'absence de présence physique des fournisseurs dans les pays où le chiffre d'affaires est généré - pose des défis majeurs en matière de droit fiscal. Toutefois, il convient d'éviter les distorsions de concurrence d'ordre fiscal au détriment des modèles commerciaux non numériques. Il est pertinent de rechercher une solution internationale. C'est le meilleur moyen d'éviter l'instrumentalisation de la politique industrielle et protectionniste.</p>
---	---

Travailler à l'introduction d'une <b>taxe sur les transactions financières</b> au niveau de l'UE.	
	<b>cepEvaluation</b> : La taxe sur les transactions financières peut certes remplir son objectif et générer des recettes fiscales. Mais elle ne remplit pas son objectif de contrôle, qui est d'accroître la stabilité des marchés financiers et de prévenir les crises. En outre, elle augmente le coût du capital des sociétés des pays participants si leurs titres sont soumis à l'impôt (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).
Approfondir l' <b>union des marchés des capitaux</b> pour promouvoir le financement basé sur le marché des capitaux, améliorer le financement de l'économie réelle et rendre le marché européen des capitaux plus compétitif.	
	<b>cepEvaluation</b> : Les capitaux doivent pouvoir être acheminés là où ils peuvent être utilisés le plus efficacement. Les obstacles à la libre circulation des capitaux entraînent des pertes d'efficacité et de croissance. L'approfondissement de l'union des marchés des capitaux, qui vise à supprimer les obstacles aux mouvements transfrontaliers de capitaux, peut donc accroître l'efficacité, renforcer la concurrence et augmenter le potentiel de croissance (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).
Poursuivre le développement de l' <b>union bancaire</b> afin d'accroître la stabilité financière et de renforcer le marché unique.	
	<b>cepEvaluation</b> : Ce qu'il faut, c'est poursuivre de manière conséquente l'idée de base de l'union bancaire, à savoir que qu'il faut supprimer la forte interdépendance des banques et des États au sein de la zone euro. Cela obligerait les banques à couvrir les risques de défaillance des obligations d'État par des fonds propres. Il faudrait aussi continuer de développer les règles relatives à la liquidation des banques afin de garantir une participation cohérente des créanciers, même dans les banques de petite taille, en cas de liquidation. Un système commun de garantie des dépôts pour la zone euro ne peut accroître la stabilité financière que si le montant des risques spécifiques aux banques et aux pays est correctement fixé et pris en compte. L'État membre concerné doit également contribuer aux coûts d'indemnisation avant de recourir aux ressources du fonds commun de garantie des dépôts. C'est la seule façon d'éviter les risques d'aléa moral (cf. <a href="#">cepAdhoc</a> ).
Créer un <b>union des marchés financiers numériques</b> , c'est-à-dire supprimer les obstacles actuels aux services financiers numériques transfrontaliers. Soutenir la stratégie financière numérique de la Commission prévue pour l'automne 2020.	
	<b>cepEvaluation</b> : Les économies d'échelle associées à la numérisation ne peuvent être réalisées que si les obstacles à l'activité transfrontalière sont levés (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).
Soutenir les <b>propositions réglementaires</b> de la Commission <b>sur les crypto-actifs</b> prévues pour l'automne 2020.	
	<b>cepEvaluation</b> : La réglementation de l'UE pour les crypto-actifs (par exemple Bitcoin, Libra) peut être pertinente. Elle ne doit pas entraver l'innovation, mais dans le même temps, elle doit réduire au maximum les risques pour la stabilité financière et la protection des consommateurs (cf. <a href="#">ceplnput</a> ).
Discuter des mesures visant à <b>éviter les fuites de carbone vers les pays tiers</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : La Commission européenne envisage d'introduire une taxe carbone aux frontières conforme aux règles de l'OMC afin de compenser les désavantages concurrentiels des entreprises européennes dus aux coûts de la protection du climat dans l'UE et d'éviter ainsi les fuites de carbone. Cela est pertinent (cf. <a href="#">ceplnput</a> ). Cependant, une taxe carbone aux frontières ne doit pas être instrumentalisée de manière protectionniste et aggraver ainsi les conflits commerciaux.
Renforcer le marché intérieur en améliorant les règles de responsabilité et de sécurité pour l' <b>économie de plate-forme</b> et les <b>services numériques</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : La réglementation actuelle en matière de responsabilité et de sécurité présentent de nombreuses faiblesses. Il reste à définir quelles règles s'appliquent à quels services. En outre, les plateformes ne sont actuellement pas incitées à prendre des mesures proactives contre les contenus illégaux (cf. <a href="#">cepStudie</a> ).

La <b>révision du pacte de stabilité et de croissance</b> devrait se concentrer sur la soutenabilité des finances publiques afin de fournir la marge de manœuvre nécessaire dans les situations de crise.	
	<b>cepEvaluation</b> : La condition préalable à la stabilité de la zone euro à long terme est que tous les pays de la zone euro aient des finances publiques soutenables. Jusqu'à présent, le pacte de stabilité et de croissance n'a pas été en mesure de garantir de tels budgets. À cette fin, il doit être simplifiée. En outre, il faut que les décisions soient dépolitisées (cf. <a href="#">cepInput</a> ).
Améliorer les <b>conditions de travail des travailleurs de plateforme</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : La situation juridique des travailleurs de plateforme - statut d'employé ou non - n'est pas clarifiée. Des conditions de travail transparentes et fiables pour le travail en ligne augmentent la sécurité juridique des « employés » et des « employeurs ». Ils doivent tenir compte de la mobilité et de la flexibilité accrues du travail en ligne et ne doivent pas entraîner d'une augmentation disproportionnée de la charge administrative.
Aspirer à des conclusions du Conseil sur le plan d'action en matière d' <b>éducation numérique</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : La Commission européenne a élaboré un plan d'action pour la culture numérique en 2018. L'actualisation du plan d'action, annoncée pour septembre 2020, vise à améliorer l'éducation numérique. Les changements nécessaires dans les structures éducatives nationales et les contenus pédagogiques varient considérablement d'un pays à l'autre. Compte tenu de l'absence de compétence de l'UE en matière de contenu éducatif et de solutions globales, les décisions devraient être prises principalement au niveau national ou à un échelon inférieur selon le cas.

### Une Europe juste

Travailler à un accord rapide entre le Conseil, la Commission européenne et le Parlement européen sur la structure et le mandat de la **conférence sur l'avenir de l'UE**.

	<b>cepEvaluation</b> : La conférence sur l'avenir de l'UE est une bonne occasion de mener un vaste débat sur les objectifs à long terme de l'UE. Il faut veiller à ce que le calendrier, la structure et le mandat le permettent.
--	---

Examiner la proposition annoncée par la Commission en faveur d'un **régime européen de réassurance chômage**.

	<b>cepEvaluation</b> : L'amortissement d'un choc économique peut prendre plus de temps, en particulier dans le cas des pays de la zone euro, car ces derniers ne disposent pas à titre individuel des instruments de politique monétaire nécessaires. Par conséquent, les budgets publics des États de la zone euro qui ont été frappés par un choc subissent une pression plus forte que les budgets des États ayant leur propre monnaie. Néanmoins, cela ne justifie pas l'introduction de la réassurance chômage. Bien au contraire : les États de la zone euro doivent avoir un niveau d'endettement suffisamment bas pour pouvoir maintenir ou augmenter leurs dépenses malgré un choc sur une longue période sans avoir à craindre l'insolvabilité. La flexibilité des marchés du travail des États de la zone euro devraient également être accrue, ce qui leur permettrait de mieux amortir les chocs (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).
--	--

Élaborer un **cadre européen pour les salaires minimums nationaux**

	<b>cepEvaluation</b> : L'UE n'a pas de pouvoir législatif pour réglementer les rémunérations (cf. <a href="#">cepInput</a> ). En outre, l'intervention de l'État dans la formation des salaires peut conduire à ce que certains travailleurs aient des salaires supérieurs au niveau de productivité. Dans ce cas, le chômage augmentera. En particulier, la réglementation sur le salaire minimum menace de nuire aux États membres les plus pauvres d'Europe du Sud et de l'Est, car le niveau des salaires est pour eux un facteur concurrentiel clé dans de nombreux secteurs opérant à l'échelle européenne (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).
--	---

Élaborer un cadre pour les <b>systèmes nationaux d'indemnisation de base</b> dans les pays de l'UE.	
	<b>cepEvaluation</b> : Le fait que les structures des systèmes sociaux et que les comportements des citoyens face aux prestations sociales soient très différents dans les États membres fait obstacle à un alignement des prestations sociales. (cf. <a href="#">cepInput</a> ).
Améliorer l'application des <b>conditions de travail pour les travailleurs saisonniers</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Les contrôles conjoints coordonnés peuvent améliorer l'application uniforme du droit de l'UE relatif à la libre circulation des travailleurs et à la libre prestation de services. En l'absence de règles communautaires, c'est le principe de l'autonomie procédurale des États membres qui s'applique.
Renforcer la <b>formation professionnelle initiale et continue</b> , une réponse centrale aux changements structurels numériques et écologiques.	
	<b>cepEvaluation</b> : L'UE ne dispose d'aucune compétence réglementaire pour organiser les systèmes de formation professionnels. Toutefois, le développement de compétences numériques au profit d'une adaptation aux changements structurels est nécessaire. L'UE peut apporter sa contribution en assurant une meilleure comparabilité des diplômes de fin d'études en formation initiale et continue et en favorisant ainsi la mobilité.
Développer l' <b>espace éducatif européen</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Le niveau élevé de la mobilité pédagogique et la simplification des conditions de reconnaissance des diplômes ouvrent la voie à la levée des obstacles sur le marché du travail. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment du niveau de qualification.
Renforcer la répartition entre l' <b>activité professionnelle et la garde des enfants entre les femmes et les hommes</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Dans un modèle de société libéral, il revient aux parents de décider comment ils doivent se répartir l'activité professionnelle et la garde des enfants. Les États membres ont également développé des modèles très différents de conciliation de la vie familiale et professionnelle, en fonction des préférences nationales. La faible participation des femmes au marché du travail peut également être le résultat d'un manque de services de garde d'enfants ou de structures d'accueil.
Renforcer l' <b>agenda européen pour la jeunesse et la garantie de la jeunesse</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Améliorer la formation des jeunes quittant prématurément l'école et des jeunes peu qualifiés peut ouvrir la voie à un emploi régulier ultérieur. Toutefois, une garantie de l'État en faveur de la jeunesse n'augmentera pas de manière significative le taux d'emploi des jeunes. En effet, les emplois ne peuvent être prescrits par l'État, mais ils sont créés par des entreprises en fonction de la demande du marché. Les subventions aux petites et moyennes entreprises qui créent des emplois spécialement pour les jeunes faussent l'offre de travail au détriment des travailleurs plus âgés. La mise en place de formations répondant aux besoins du marché de l'emploi peut contribuer à réduire le chômage structurel des jeunes. (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).

## Une Europe durable

Conclure les discussions sur le premier « **projet de loi européenne sur le climat** », qui vise à fixer à l'Union européenne l'**objectif** contraignant de la **neutralité climatique d'ici 2050**.

**cepEvaluation** : La « neutralité climatique » signifie que, dans l'ensemble, il n'y a pas plus de CO<sub>2</sub> émis que de CO<sub>2</sub> absorbé par les « puits de carbone » - tels que les forêts et les océans qui extraient et lient le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Bien qu'une stratégie européenne à long terme pour atteindre la réduction, requise à cette fin, des émissions de CO<sub>2</sub> puisse accroître la prévisibilité des entreprises, il est également nécessaire de tenir compte du fait que les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'UE peuvent être réduites par un certain nombre de facteurs. Toutefois, l'UE ne devrait pas s'engager à atteindre l'objectif de la « neutralité climatique » d'ici 2050 sans avoir pu évaluer au préalable les effets des mesures nécessaires pour y parvenir (cf. [cepPolicyBrief](#)).

Parvenir à un accord sur une éventuelle <b>augmentation de l'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'UE pour 2030</b> de 40 % actuellement à <b>entre 50 et 55 %</b> par rapport à 1990 dans le cadre des discussions sur le « <b>projet de loi européenne sur le climat</b> ».	
	<b>cepEvaluation</b> : Indépendamment du fait qu'une augmentation de l'objectif de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> soit requise au regard de la politique climatique et du droit international suite à l'Accord de Paris, la réduction des émissions de CO <sub>2</sub> doit être efficace, rentable et fiable (cf. <a href="#">cepStudie</a> et <a href="#">cepPolicyBrief</a> ). La discussion concernant un resserrement ultérieur de l'objectif de réduction des émissions de CO <sub>2</sub> déjà fixé pour 2030 entrave la prévisibilité requise des entreprises.
Préparer des conclusions concernant la <b>stratégie sur la biodiversité</b> contre la disparition des espèces animales et végétales.	
	<b>cepEvaluation</b> : La protection des espèces animales et végétales vise à préserver les bases naturelles de la vie. On ignore actuellement si l'efficacité et le rapport coût-efficacité des mesures bénéficient d'une attention suffisante.
Adopter des conclusions sur le <b>plan d'action relatif à l'économie circulaire</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Une économie circulaire peut aider à préserver les ressources et à réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières primaires en utilisant des matériaux recyclés. Toutefois, elle ne peut garantir - comme le suggère la Commission - que les entreprises soient automatiquement plus rentables ou que l'UE devienne plus compétitive au niveau international (cf. <a href="#">cepPolicyBrief</a> ).
Opérer des consultations sur l' <b>extension potentielle du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) à tous les secteurs</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Les émissions de CO <sub>2</sub> peuvent être réduites de manière efficace et rentable si on les inclut dans un système d'échange de quotas d'émission. Toutefois, pour l'instant, il est préférable de mettre en place un système d'échange de quotas d'émission distinct du SEQE - à l'échelle de l'UE pour l'ensemble des transports et le bâtiment - plutôt que d'élargir le SEQE. Dans le cas contraire, le risque de fuite de carbone est susceptible d'augmenter en raison de la hausse significative du prix des certificats au sein du SEQE (cf. <a href="#">cepStudie</a> ).
Adopter des conclusions sur les questions liées à l' <b>étiquetage des denrées alimentaires</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Le consommateur doit être en mesure de réaliser un achat en connaissance de cause et de manière autonome. En particulier, les données nutritionnelles ne sont utiles que si elles sont correctes.
Impliquer le Conseil de manière précoce dans la préparation du nouvel <b>agenda du consommateur européen</b> .	
	<b>cepEvaluation</b> : Le contenu exact de l'agenda prévu reste à préciser. Il convient que les États membres s'impliquent à un stade précoce. Un nouvel agenda du consommateur est pertinent s'il vise à renforcer le statut juridique du consommateur et le principe de responsabilité et à améliorer la transparence des marchés en ligne afin que les consommateurs puissent réaliser leurs achats en connaissance de cause et de manière autonome.

### Une Europe de la sécurité et des valeurs communes

Œuvrer au **renforcement** des valeurs fondamentales et, en particulier, à une approche commune, coopérative et constructive **de l'État de droit**.

**cepEvaluation** : L'État de droit est l'une des valeurs fondamentales de l'UE (art. 2 TUE) et constitue également la base des systèmes démocratiques actuels. Le respect de l'État de droit est crucial pour le bon fonctionnement de l'UE, tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'UE elle-même. Les procédures formelles relatives aux violations de l'État de droit par les États membres sont confrontées à des obstacles pratiquement insurmontables : elles requièrent une majorité des 4/5 au Conseil (art. 7, § 1 TUE) ou l'unanimité au Conseil européen (art. 7, § 2 TUE). En revanche, un dialogue annuel sur l'État de droit entre tous les États membres au sein du Conseil est une mesure préventive sans obstacles formels

	qui peut contribuer à la protection de l'État de droit.
	Soutenir la proposition de la Commission européenne de <b>lier l'octroi des ressources budgétaires de l'UE au respect de l'État de droit</b> dans les États membres.
	<b>cepEvaluation</b> : Lier le versement des fonds de l'UE au respect de normes juridiques accroît l'incitation à respecter ces dernières.
	Œuvrer à l' <b>adhésion</b> de l'UE à la <b>Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)</b> .
	<b>cepEvaluation</b> : L'adhésion de l'UE à la CEDH est déjà prévue dans les traités (art. 6, § 2 TUE). Toutefois, le traité d'adhésion a été déclaré non conforme au droit de l'UE par la Cour de justice de l'Union européenne en 2014. Les négociations d'adhésion avec le Conseil de l'Europe devraient être reprises rapidement et le nouveau projet de traité d'adhésion devrait à nouveau être soumis à l'examen de la CJUE (art. 218, § 11 TFUE).
	Œuvrer au renouvellement de la <b>politique</b> européenne en matière de <b>migration et d'asile</b> .
	<b>cepEvaluation</b> : Une réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) est nécessaire de toute urgence afin de garantir un partage des obligations et des responsabilités acceptable pour tous les États membres en ce qui concerne la gestion des flux migratoires en direction de l'Union européenne. Il faut mettre en place des procédures de contrôle efficaces aux frontières extérieures de l'UE, qui soient également contraignantes pour tous les États membres.

### Une Union européenne capable d'agir en faveur d'un ordre international fondé sur le partenariat et les règles

Contribuer activement à la conclusion des **négociations entre l'UE et le Royaume-Uni**. L'objectif est de parvenir à un équilibre entre les droits et les obligations et à des conditions de concurrence équitables. Les négociations doivent permettre la réalisation de progrès parallèles dans tous les domaines. L'objectif demeure la mise en œuvre complète de l'accord de sortie.

**cepEvaluation** : Après que Londres a rejeté la prolongation de la période transitoire après le Brexit, il reste peu de temps pour éviter un no deal. Dans la perspective d'une mise en œuvre complète de l'accord de sortie, des réglementations pour certains secteurs économiques peuvent atténuer les effets négatifs d'un no deal. Afin d'éviter les distorsions de concurrence au détriment des entreprises européennes, il conviendra d'adapter l'accès du Royaume-Uni au marché intérieur à la mesure dans laquelle Londres acceptera le droit de l'UE.